

Aide à l'immobilier d'entreprises - Société BOIREAU-DODANE - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la séance du 22 avril 1996, le Conseil Municipal a décidé de soutenir le développement de la Société BOIREAU-DODANE en participant au financement de la construction d'un projet immobilier sur le site de Château Galland.

Ainsi, à ce titre le Conseil Municipal a attribué une subvention de 100 000 F à la SICOMI BATIFRANC.

La Société BOIREAU-DODANE a confié la construction de cet immeuble à une Société Civile Immobilière. Or, une SCI ne peut bénéficier de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

En conséquence, il y a lieu de demander à la SICOMI BATIFRANC de rembourser à la Ville la subvention de 100 000 F et d'autoriser M. le Maire à annuler le mandat 9975 du même montant au compte 92.90/65728. 91036.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.